

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Procédure d'inscription

Vous devez vous rendre sur le site  
[www.irtsnormandiecaen.fr](http://www.irtsnormandiecaen.fr)  
(Vous recherchez une formation ?)

### « S'inscrire » - Compte IRTS N-C

- Vous avez déjà un compte IRTS N-C, connectez-vous avec votre mot de passe. Vous l'avez perdu, redemandez-en un.
- Vous n'avez pas de compte IRTS N-C, créez-le « créez votre compte ».

### Inscription administrative

- Remplissez le dossier de candidature et téléchargez-le.
- Déposez les pièces justificatives :
  - Copie de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso)
  - Une photo d'identité conforme pour documents officiels (une est à coller en page 1 du dossier)
  - Une lettre de motivation
  - Un curriculum vitæ détaillé
  - Copie de l'attestation de sécurité sociale
  - Copie de tous les diplômes mentionnés
  - Copie des certificats de travail (ou contrats de travail) pour chaque emploi mentionné
  - Une fiche de poste pour chaque emploi mentionné.
- Réglez les frais d'étude de dossier de 105 € à l'ordre de l'IRTS (non remboursables).
- Envoyez par courrier postal votre dossier de candidature avant **le 3 juin 2022**.
- Joignez un chèque de caution de 100 € (non encaissé) à l'ordre de l'IRTS pour l'accès au Centre de Ressources Documentaires.

Après recevabilité du dossier, le candidat reçoit :  
- un dossier de présentation de la formation  
- une offre de formation individualisée qui se traduira par un devis

Une fois le devis retourné signé à l'IRTS, l'inscription est confirmée. Une convention de formation contractualisant l'engagement des parties est adressée.

La directrice de l'IRTS Normandie-Caen arrête la liste des candidats admis à suivre la formation et la transmet au représentant de l'État dans la région. Cette liste précise, pour chaque candidat admis, le diplôme, le titre ou l'expérience professionnelle ouvrant l'accès à cette formation, ainsi que le contenu et la durée de la formation complémentaire, en mentionnant les dispenses de droit, les dispenses possibles et les allègements accordés.

### Organisation de la formation

L'IRTS et la Faculté de droit dispensent les cours selon un calendrier annexé à la convention de formation. Le parcours complet comprend 650 heures, hors dispenses et allègements.

### Formation théorique (300h)

Les cours ont lieu sur des journées de 7 heures du lundi au vendredi. Toute modification de calendrier ou des horaires fait l'objet d'un mail adressé aux étudiants.

### Formation pratique (350h)

Sauf dispense accordée par la commission pédagogique, les étudiants sont tenus d'effectuer un stage pratique de 10 semaines auprès d'un service ou d'une personne physique exerçant des mesures civiles de protection. Ce stage doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage tripartite conclue entre le stagiaire, l'IRTS et le site qualifiant. Durant son stage, l'étudiant est couvert par la police d'assurance souscrite par l'IRTS auprès de la MAIF.

### Assiduité

Le défaut d'assiduité pourra se voir sanctionné par une non-présentation aux épreuves du CNC.

### IMPORTANT :

**Seuls les dossiers complets (intégralité des pièces citées ci-dessus) feront l'objet d'une étude de recevabilité**

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier et avoir pris connaissance des conditions générales de la formation MJPM.

**Le candidat,**  
Date et signature :

**L'employeur,**  
Date et signature :



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE

FORMATIONS SUPÉRIEURES

DOSSIER SUIVI PAR :  
Corinne GENDROT, Assistante  
02 31 54 42 42 – [cgendrot@irtsnormandiecaen.fr](mailto:cgendrot@irtsnormandiecaen.fr)

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Session 2022-2023

### Certificat National de Compétence (CNC)

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)

Mention « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs »

*Sous couvert que les conditions de recevabilité soient réunies, le dossier de candidature qui ne vaut pas inscription est apprécié par la Directrice de l'établissement de formation conformément à ce que prévoit l'article 3 du titre II de l'arrêté du 2 janvier 2009*

### Dossier à retourner à :

IRTS Normandie-Caen  
Formations supérieures - Corinne GENDROT  
2 Rue du Campus - BP 10116  
14204 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR CEDEX

Collez ici  
une photo d'identité

## ÉTAT CIVIL DU CANDIDAT

Madame

Monsieur

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## PARCOURS DU CANDIDAT

### FORMATIONS DIPLOMANTES, QUALIFIANTES & FORMATIONS CONTINUES

Nom de la formation	Établissement de formation ou Organisme	Année	Nombre d'heures	Niveau
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Autres précisions relatives aux formations suivies : \_\_\_\_\_

### VOTRE EMPLOYEUR :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Nom du Directeur : \_\_\_\_\_

Nom du Responsable du Service formation et/ou Ressources humaines : \_\_\_\_\_

### VOTRE EMPLOI :

Fonction : \_\_\_\_\_

Nom du service : \_\_\_\_\_

Type de contrat : CDI  CDD  Autres (précisez : \_\_\_\_\_ )

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

Formation prise en charge par votre employeur :

OUI  Si OUI, quel type de financement : \_\_\_\_\_

NON  Si NON, quel type de financement : \_\_\_\_\_

## LA FORMATION

### • CONTENU DE LA FORMATION

L'enseignement théorique de 300 heures est organisé en quatre domaines de formation (DF), chaque domaine de formation étant décliné en modules :

- **Domaine de formation 1 : JURIDIQUE / 84h**
  - Module 1-1 : Droits et procédures (48h)
  - Module 1-2 : Champ médico-social (36h)
- **Domaine de formation 2 : GESTION / 78h**
  - Module 2-1 : Gestion administrative et budgétaire (48h)
  - Module 2-2 : Gestion fiscale et patrimoniale (30h)
- **Domaine de formation 3 : PROTECTION DE LA PERSONNE 72h**
  - Module 3-1 : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24h)
  - Module 3-2 : Relation, intervention et aide à la personne (48h)
- **Domaine de formation 4 : LE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS / 66h**
  - Module 4-1 : Les contours de l'intervention et ses limites (18h)
  - Module 4-2 : Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire (12h)
  - Module 4-3 : Déontologie et analyse des pratiques (36h)

Stage professionnel : 10 semaines consécutives pour un total de 350 heures.

### • LIEUX

La formation se déroule majoritairement à l'IRTS Normandie-Caen à Hérouville Saint-Clair (Calvados). Certains regroupements pourront avoir lieu à la Faculté de droit de l'Université Caen Normandie.

## DISPENSES ET/OU ALLÈGEMENTS SOUHAITÉS PAR LE CANDIDAT

Les candidats détenteurs d'un diplôme de niveau III (Bac+2) en travail social peuvent demander la dispense d'un ou deux modules : 1.2 et/ou 3.1.

**Les dispenses** ne peuvent être accordées qu'en référence aux diplômes obtenus et sont attribuées sous réserve que le programme des formations initiales des candidats corresponde au programme de la formation des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs.

Les demandes de dispense(s) seront appréciées par la commission pédagogique. *La dispense vaut validation du module concerné.*

**Les allègements** peuvent être accordés au regard d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, acquise dans le cadre de l'exercice d'une activité en lien direct avec le contenu de la formation concernée. *L'allègement de formation exempte le candidat du suivi des enseignements mais non des épreuves certificatives en vue de la validation.*